

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 AVRIL 2008**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Jeudi 03 Avril 2008 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, M. LOQUET, MM ISABEL, BROU, GUIRLIN, ROBERT, DUPORT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MMES JEHEL, CAULIER-RANDOUX, MM CAPILLERY, DESHAYES, MMES CHOTARD, JETHA, M. POTOT

**Etaient absents excusés** : MME LEGER

Madame CAULIER-RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES**

D.2393

NOMBRE

DENOMINATION

ET

COMPOSITION

DES COM.

COMMUNALES

**1° /NOMBRE - DENOMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

M. le Maire propose au conseil, après consultation des adjoints, de fixer à huit le nombre des commissions communales. Après délibération, ces huit commissions sont définies et composées selon tableau ci-dessous :

1 <sup>ère</sup> Commission	<b>FINANCES ET ACTIVITÉS ECONOMIQUES</b>	Rapporteur : <b>Michel LETHUILLIER</b> Membres : C. BOUCHER – A. M. HAIE – B. LOQUET – M. ISABEL – A. BROU – N. KERMARREC- P.J. POTOT
2 <sup>ème</sup> Commission	<b>CADRE DE VIE - URBANISME</b>	Rapporteur : <b>C. BOUCHER</b> Membres : M. LETHUILLIER – A. M. HAIE – B. LOQUET – M. ISABEL – A. BROU – B. DUPORT – R. J. MOREAU PAGANELLI – E. CAULIER RANDOUX – S. JETHA – P.J. POTOT.
3 <sup>ème</sup> Commission	<b>CHEMINS RURAUX – AGRICULTURE – VOIRIE – EAU - ASSAINISSEMENT</b>	Rapporteur : <b>A. BROU</b> Vice Rapporteur : <b>D. ROBERT</b> Membres : M. LETHUILLIER – C. BOUCHER – A.M. HAIE – B. LOQUET – M. ISABEL
4 <sup>ème</sup> Commission	<b>TRAVAUX – BATIMENTS – PATRIMOINE COMMUNAL</b>	Rapporteur : <b>M. ISABEL</b> Membres : M. LETHUILLIER – C. BOUCHER – A.M. HAIE – B. LOQUET – M. ISABEL – A. BROU – R.J. MOREAU PAGANELLI – L. DESHAYES
5 <sup>ème</sup> Commission	<b>EDUCATION – SPORTS - JEUNESSE</b>	Rapporteur : <b>C. BOUCHER</b> Membres : M. LETHUILLIER – AM HAIE – B. LOQUET – M. ISABEL – A. BROU – A. GUIRLIN – L. DESHAYES – L. CHOTARD – S. JETHA

6 <sup>ème</sup> Commission	<b>ANIMATION – CULTURE - LOISIRS</b>	Rapporteur : <b>B. LOQUET</b> Membres : M. LETHUILLIER – C. BOUCHER A.M. HAIE – M.ISABEL – A. BROU – R.J. MOREAU-PAGANELLI – V. JEHEL – F. CAPILLERY – L. CHOTARD
7 <sup>ème</sup> Commission	<b>INFORMATION ET COMMUNICATION</b>	Rapporteur : <b>B. LOQUET</b> Membres : M. LETHUILLIER – C. BOUCHER A.M. HAIE – M.ISABEL – A. BROU – A. GUIRLIN – N. KERMARREC – D. LEGER
8 <sup>ème</sup> Commission	<b>AIDE SOCIALE ET 3<sup>ème</sup> AGE</b>	Rapporteur : <b>A.M. HAIE</b> Membres : M. LETHUILLIER – C. BOUCHER B. LOQUET – M. ISABEL – A. BROU – N. KERMARREC – E. CAULIER RANDOUX – V. JEHEL - D. LEGER – F. CAPILLERY – S. JETHA

**D. 2394  
COMMISSION  
D'APPEL  
D'OFFRES**

**2° / CONSTITUTION COMMISSION d'APPEL d'OFFRES**

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,  
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission est présidée par le Maire ou son représentant. Elle est composée de 3 membres du Conseil Municipal et de leurs suppléants élus au scrutin secret pour la durée de leur mandat.

M. BOUCHER Christian est élu représentant du Maire en cas d'empêchement de ce dernier.

Les conseillers municipaux suivants sont élus à l'unanimité :

Membre titulaire :	A.M. HAIE	Suppléant :	D. ROBERT
Membre titulaire	M. ISABEL	Suppléant :	N. KERMARREC
Membre titulaire	A. BROU	Suppléant :	L. DESHAYES

Adopté à l'unanimité.

**D. 2395  
C. C. A. S.**

**3° / COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Les décrets 95-562 du 6/05/1995 et n° 2000-6 du 04/01/2000 fixent les règles de composition et de fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale.  
Ces centres doivent être constitués dans les 2 mois suivant le renouvellement du conseil municipal.

Le C.C.A.S. est administré par un Président et un conseil d'administration . Le Maire est président de droit. Le Conseil d'Administration est composé à parité égale au maximum de 8 élus et de 8 membres nommés par le Maire. Ils siègent pour la durée du mandat.

M. le Maire propose de porter à 5 le nombre de représentants du Conseil Municipal et à 5 le nombre de représentants extérieurs qui seraient :

Représentants de la Commune (conseillers municipaux) :

A.M. HAIE – A. GUIRLIN –E. CAULIER RANDOUX – F. CAPILLERY– S. JETHA

Représentants extérieurs au conseil municipal :

- Mme LEGER Danièle au titre de la représentation de l'U.D.A.F.
- Mme DAUVIN Sylvia au titre de la représentation du club du 3<sup>ème</sup> Age
- M. PIERRE Daniel au titre de la représentation des handicapés
- Mme LUCAS Viviane en tant que personne extérieure
- Mme POULHALEC Marie-France en tant que personne extérieure

Adopté à l'unanimité.

D. 2396

#### **4° / COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**COMMISSION  
COMMUNALE  
DES IMPOTS  
DIRECTS**

Selon l'article L 2121-32 du CGCT , le conseil municipal dresse chaque année la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

A cet effet, M. le Maire propose les contribuables suivants :

Commissaires titulaires : (12 propositions pour 6 postes)

CATEL Dominique – BOUCHER Christian – ROBERT Daniel (propriétaire de bois) –  
CATEL François (propriétaire habitant à l'extérieur de la commune , à OISEME) – ISABEL Michel  
– PARAGOT Emmanuel – BROU André – PETIT Gérard– DOBIN Nicole – LEFEVRE Danièle ---  
GRUNENWALD Françoise – GAUTIER Bernard

Commissaires suppléants :

HAIE Anne-Marie – HUBERT Jean-Pierre – DAVIGNON Luc – DESHAYES Cyrille (propriétaire de  
bois) – MOREAU PAGANELLI René Jean – MAITREJEAN Jean Yves – BUQUET Pascal –  
LANDEMARRE Pascal – MAUBRY Michel (extérieur commune) – CAULIER Benjamin – SIGNORET  
Dominique – PLANTUREUX Emmanuel. Adopté à l'unanimité

D. 2397

**COMMISSION  
REVISION  
LISTE ELECT.**

#### **5° / COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE**

Cette commission est constituée de droit du Maire, qui en est Président, et des Adjoints ainsi que de deux membres supplémentaires. Il s'agit d'une part du délégué du Préfet : Madame Patricia FILIATRE et d'autre part du délégué du Tribunal de Grande Instance : Madame Danielle DEHAYES.

M. le Maire propose le maintien des délégués actuels. Adopté à l'unanimité.

<b>II – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)</b>
---

D. 2398

**DELEGUES  
SIAVEURE**

#### **1° / SIAVEURE**

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SIAVEURE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Eure).

Sont élus : MM Michel LETHUILLIER– Daniel ROBERT et André BROU  
Adopté à l'unanimité.

D. 2399

**DELEGUES  
SYROM/CCLVD**

#### **2° / SYROM**

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de proposer à la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" deux personnes comme délégués au SYROM (Syndicat intercommunal pour le Ramassage des Ordures Ménagères).

M. Michel ISABEL – titulaire et Mme Anne-Marie HAIE - suppléante sont proposés.  
Adopté à l'unanimité.

D. 2400

**DELEGUES  
SICME**

#### **3° / S.I.C.M.E.**

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au S.I.C.M.E. (Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure).

Sont élus : MM Pierre-Jean POTOT et Bruno DUPORT  
Adopté à l'unanimité.

D. 2401

**DELEGUES  
SIVB**

#### **4° / S.I.V.B.**

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au S.I.V.B. (Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Blaise).

Sont élus : MM Pierre-Jean POTOT et Bruno DUPORT  
Adopté à l'unanimité.

- D. 2402**  
**DELEGUES**  
**SYND.**                    **5°/ Syndicat d'Assainissement de MARCHEZAIS**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au Syndicat d'Assainissement de MARCHEZAIS  
Sont élus : MM André BROU et Daniel ROBERT  
Adopté à l'unanimité.
- D. 2403**  
**DELEGUES**  
**SITED**                    **6°/ S.I.T.E.D.**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SITED (Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves de l'Agglomération de Dreux).  
Sont élus : Titulaire : M. ISABEL Michel et Suppléante : Mme Valérie JEHEL  
Adopté à l'unanimité.
- D. 2404**  
**D.DELEGUE**  
**SICSPAD**                **8°/ SICSPAD**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au SICSPAD (Syndicat du Centre de Secours pour l'Agglomération Drouaise)  
Est élu : M. René-Jean MOREAU PAGANELLI  
Adopté à l'unanimité
- D. 2405**  
**DELEGUES**  
**SIPAD**                    **9°/ SIPAD**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de proposer à la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" deux personnes comme délégués au SIPAD (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais).  
MM Michel LETHUILLIER – Titulaire et Christian BOUCHER - Suppléant sont proposés.  
Adopté à l'unanimité.
- D. 2406**  
**DELEGUES**  
**CCLVD**                **10°/ CCLVD**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune à la CCLVD (Communauté de Communes "Les Villages du Drouais").  
Sont élus :            Titulaires : MM Michel LETHUILLIER et Christian BOUCHER  
                              Suppléants : MM Bruno LOQUET et Pierre-Jean POTOT  
Adopté à l'unanimité
- D. 2407**  
**DELEGUES**  
**SIEPRO**                **11°/ SIEPRO**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SIEPRO (Syndicat Intercommunal Electrique de Prouais Rosay).  
Sont élus : Titulaire : MM Michel LETHUILLIER et Suppléant : Ludovic DEHAYES  
Adopté à l'unanimité.
- D.2408**  
**DELEGUES**  
**SICA ANET**            **12°/ SICA ANET**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire les délégués pour représenter la commune au SICA ANET (Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet / Vocation Eau potable)  
Sont élus : MM Michel LETHUILLIER et Daniel ROBERT  
Adopté à l'unanimité.
- D.2409**  
**DELEGUE**  
**ASS. GRACES**        **13°/ Association GRACES**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au sein de l'Association GRACES (Gestion et Regroupement Administratif des Contrats Emploi Solidarité).  
Est élue : Mme Danièle LEGER.  
Adopté à l'unanimité.
- D. 2410**  
**DELEGUE**  
**MISSION**  
**LOCALE**                **14°/ Mission Locale**  
M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune au sein de la Mission Locale de Dreux et son arrondissement.  
Est élu : M. Arnaud GUIRLIN.  
Adopté à l'unanimité.

D. 2411 **15°/ Délégué à l'Environnement pour le Conseil Général**  
DELEGUE CG M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un  
ENVIRONN. délégué pour représenter la commune en tant que délégué à l'Environnement au  
Conseil Général d'Eure et Loir.  
M. Christian BOUCHER est élu délégué de la commune de Chérisy.  
Adopté à l'unanimité.

D. 2412 **16°/ Correspondant Défense**  
CORRESPONDANT M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un  
DEFENSE Correspondant Défense pour représenter la commune auprès des autorités militaires du  
département et de la région.  
Est élu : Monsieur René-Jean MOREAU-PAGANELLI  
Adopté à l'unanimité.

D. 2412 BIS **17°/ Délégué pour le CLIC Gérontologique du Drouais**  
CLIC M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un  
délégué pour représenter la commune auprès du CLIC Gérontologique du Drouais.  
Est élue : Madame Anne-Marie HAIE  
Adopté à l'unanimité.

### III - FINANCES

#### 1°/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

D. 2413 **a) Budget Général**  
C. A. 2007 Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2007 et présente le compte  
BUDGET administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est**  
GENERAL **élevé à 1 095 956.58 € pour 1 465 020.59 € de recettes** (excédent de l'exercice 2007 :  
369 064.01 €).  
Compte tenu de l'excédent antérieur reporté qui était de 548 659.55 € et de l'affectation à la  
section d'investissement, **l'excédent global cumulé de fonctionnement de fin de clôture**  
**ressort à 544 233.81 €.**

Le déficit d'investissement de clôture étant de 533 769.01 €, **le nouvel excédent global,**  
toutes sections confondues, **à fin 2007, est excédentaire de 10 464.80 €.**

En tenant compte des restes à réaliser, notamment des subventions à recevoir et des crédits  
dépenses/recettes reportés, le solde de clôture avec report s'établit à 53 011.80 €.

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur  
André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des  
Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2007 du budget général est adopté à la  
majorité (1 abstention).

D. 2414 **b) Budget CCAS**  
C.A. 2007 Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2007 et présente le compte  
BUDGET administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 3 558,26 €.**  
CCAS

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur  
André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des  
Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2007 du budget CCAS est adopté à la  
majorité (1 abstention).

D. 2415 **c) Budget Eau**  
C.A. 2007 Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2007 et présente le compte  
BUDGET administratif du budget "Eau" arrêté comme suit :  
EAU

**Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 173 276.85 € pour 147 011.62 € de recettes, ce qui donne un déficit de 26 265.23 € pour l'exercice 2007.**

**En section d'investissement, le déficit est de 5 435.12 €**

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur (déficit Investissements = 866.11 € et excédent de Fonctionnement = 51 822.26€), le déficit global de clôture en investissements ressort à 6 301.23 € et l'excédent de clôture de fonctionnement à 24 690.92 €.

**Le résultat global de clôture cumulé fait donc apparaître un excédent de 18 389.69 €.**

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2007 du budget Eau est adopté à la majorité (1 abstention).

D. 2416  
C.A. 2007  
BUDGET  
ASSAINIS.

#### **d) Budget Assainissement**

\_Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2007 et présente le compte administratif du budget "Assainissement" arrêté comme suit :

**Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 94 529.70 € pour 105 775.90 € de recettes, soit un excédent de fonctionnement de 11 246.20 €**

Pour la section d'investissement, l'excédent de l'exercice 2007 est de 48 074.00 € qui couvre le déficit d'investissement de clôture 2006 qui était de 2 248.43 €, soit un solde excédentaire d'investissement de clôture de 45 825.57 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2007 qui est de 36 598.42, l'excédent global de clôture fait apparaître **un excédent total de 82 424.06 €.**

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2007 du budget Assainissement est adopté à la majorité (1 abstention).

### **2° / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE M. LE TRESORIER**

D. 2417  
APPROB. CPTE  
GESTION  
BUDGET  
GENERAL

#### **a) Budget Général**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2007 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

#### RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET

**(EUROS)°**

(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2007	RESULTAT EXERCICE 2007	RESULTAT DE CLOTURE FIN 2007
INVESTISSEMENT	- 294 362,25	-	- 239 406,76	-533 769,01
FONCTIONNEMENT	+ 548 659,55	373 489,75	+ 369 064,01	+ 544 233,81
<b>TOTAL</b>	<b>+ 254 297,30</b>	<b>373 489,75</b>	<b>+ 129 657,25</b>	<b>+ 10 464,80</b>

Adopté à l'unanimité.

D. 2418  
APPROB. CPTE  
GESTION 2007  
BUDGET CCAS

#### **b) Budget CCAS**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2007 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2007 de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)<sup>o</sup>  
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2007	RESULTAT EXERCICE 2007	RESULTAT DE CLOTURE 2007
INVESTISSEMENT	0	-	-	0
FONCTIONNEMENT	+ 3 558,26	-	-1 330.34	+ 2 227.92
<b>TOTAL</b>	<b>+ 3 558,26</b>	<b>-</b>	<b>-1 330.34</b>	<b>+ 2 227.92</b>

Adopté à l'unanimité.

**D. 2419  
APPROB CPTÉ  
GESTION 2007  
BUDGET EAU**

**c) Budget EAU**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau 2007 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)  
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2007	RESULTAT EXERCICE 2007	RESULTAT DE CLOTURE 2007
INVESTISSEMENT	- 866,11	0	- 5 435.12	- 6 301.23
FONCTIONNEMENT	+ 51 822,26	866.11	- 26 265.23	+ 24 690.92
<b>TOTAL</b>	<b>+ 50 956,15</b>	<b>866.11</b>	<b>+ 6 596,06</b>	<b>+ 18 389.69</b>

Adopté à l'unanimité.

**D. 2420  
APPROB CPTÉ  
GESTION 2007  
BUDGET  
ASSAINIS.**

**d) Budget Assainissement**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Assainissement 2007 présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)<sup>o</sup>  
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2007	RESULTAT EXERCICE 2007	RESULTAT DE CLOTURE 2007
INVESTISSEMENT	- 2 248,43		+ 48 074.00	+ 45 825.57
FONCTIONNEMENT	+ 27 600,72	+ 2 248.43	+ 11246.20	+ 36 598.42
<b>TOTAL</b>	<b>+ 25 352,29</b>	<b>+2 248.43</b>	<b>+2 968,56</b>	<b>+ 82 424.06</b>

Adopté à l'unanimité.

### 3° / AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2007

D. 2421  
AFFECT.  
RESULTATS  
BUDGET  
GENERAL

#### a) Budget Général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007  
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de  
544 233.81 €,  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	<b>373 489.75</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	
RESULTAT AU 31/12/2007	
EXCEDENT.....	
DEFICIT.....	
<b>001</b> Dépenses d'investissement	<b>533 769.01</b>
<b>EXPLOITATION</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2007</b> .....	<b>544 233.81</b>
- exécution du virement à la section exploitation	
<b>Recette 1068</b> avec titre de recette.....	
Dont + 42 547.00 € ( restes à réaliser au 31/12/2007)	491 222.01
- affectation complémentaire en réserves..... (report à nouveau créateur)	
<b>002</b> Recettes de fonctionnement	53 011.80

Reste à réaliser : Dépenses d'investissement : 577 500.00 €  
 Recettes d'investissement : 620 047.00 €  
 R 42 547.00 €

Pour le B.P. 2008 Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de 544 233.81 € de la manière suivante

491 222.01 € pour équilibrer le budget d'investissement en R 1068  
 53 011.80 € à reporter au B.P. 2008 en R 002.

Adopté à l'unanimité.

D. 2422  
AFFECTATION  
RESULTATS  
BUDGET CCAS

#### b) Budget CCAS

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2007 du budget CCAS,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007  
Constatant que le compte administratif présente:  
Un excédent de fonctionnement de 2 227.92 €  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	-
<b>INVESTISSEMENTS</b>	
RESULTAT AU 31/12/2007 - INVESTISSEMENT	
EXCEDENT	
DEFICIT	
<b>001</b> Dépenses d'investissement	-
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2007</b>	<b>2 227.92</b>
REPORT EN FONCTIONNEMENT	
<b>002</b> Recettes de fonctionnement	<b>2 227.92</b>

Reste à réaliser : Dépenses d'investissement : néant  
 Recettes d'investissement : néant . Adopté à l'unanimité.



#### 4°/ **BUDGETS PRIMITIFS 2008**

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

La population totale est de 1 807 habitants (recensement 1999)

La population fictive est de 1 846 habitants (en prenant compte les résidents secondaires 1999),

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 230 (une école maternelle de 3 classes et une école primaire de 6 classes),

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 10,531 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,

La surface utile des bâtiments communaux est de 6 910 m<sup>2</sup>,

Pour mémoire , en 2007, le potentiel fiscal par habitant ressortait à 725 € (4 755,69 FF), le potentiel fiscal de la TP étant de 367,01 € (2 407,43 FF / hab.).

La dette en capital s'élève au 01/01/2008 à 769 498,27 € (5 047 577,76 FF) soit une dette de 425,84 € (2 793,32 FF) par habitant ,la moyenne nationale pour les petites communes de 500 à 2 000 habitants était pour 2007 de 553 € (3 627 FF) par habitant et de 963 €/habitant pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants en 2005. Elle était de 1 031 €/habitant (6 763 FF) pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants.

L'annuité de la dette pour 2008 est de 136 176,46 € (893 259 FF).

La commune est associée à 10 syndicats intercommunaux.

Le budget primitif 2008 intègre les activités suivantes : bibliothèque, foire à la brocante, expositions culturelles et atelier terre.

Il est rappelé également que les repas scolaires sont préparés sur place. En 2007, 21293 repas ont été servis au cours de l' année. La prise en charge sur le budget communal ressort à 97 448 €. Le prix de revient d'un repas est de 7,26 € , le prix de vente moyen d'un repas est établi à 2,69 € , soit 37,05% du coût réel.

La commune de Chérisy fait partie d'une Communauté de communes de 11 000 habitants, dénommée, "les Villages du Drouais", regroupant 15 communes : Abondant, Berchères sur Vesgre, Bû, Broué, la Chapelle-Forainvilliers, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, Marchezais, Mézières-en-Drouais, Montreuil, Ouerre, Rouvres, Saint-Ouen-Marchefroy et Serville.

Le directeur est Monsieur Florent Chaudot.

#### **Budget Général de la commune 2008**

##### **Section de Fonctionnement**

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 510 000 € (alors qu'il était de 1 630 000 € en 2007), se répartissant et s'équilibrant selon tableaux annexés.

Par fonctions, il est à noter les principales dépenses de fonctionnement pour :

- les écoles .....	123 101€
dont Maternelle .....	58 978 €
dont Primaire.....	64 123 €
- la cantine.....(dépenses)	181 897 €
partiellement compensé en recettes estimées à hauteur de	69 037 €
- la bibliothèque.....	14 713 €
- le centre de loisirs .....	financé par <u>CCLVD</u>
- l'atelier Terre.....	7 100 €
- le stade et les équipements sportifs.....	109 730 € (dont charges investissement : 105 200 €)
- l'éclairage public et l'énergie électrique.....	50 000 €
- les combustibles/chauffage.....	30 000 €
- les assurances.....	33 100 €
- la charge du personnel communal.....	492 000 €

- les participations aux syndicats intercommunaux..	58 250 € dont 22 000 € pour le SITED (transport des élèves du secondaire)
- les subventions aux associations.....	12 383 €
- les intérêts des emprunts.....	42 900 €

La taxe sur les ordures ménagères progressera selon la notification du SYROM par rapport à l'an passé et sera appelée directement par la Communauté des Villages du Drouais, sans transiter par le budget communal.

### **Section d'Investissement**

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 940 000 €. Les dépenses 2008 reprennent une partie des dépenses prévues en 2007 et non réalisées l'an passé, notamment ce qui concerne le solde de la construction de l'Espace Hugo, du centre de loisirs et de la voirie des futurs logements à construire face à l'ancienne mairie.

En **dépenses d'investissement** les principaux postes seront les suivants :

↳ **Acquisitions foncières** : 10 000 € (Terrain Catel / stade)

↳ **Voirie** : 452 800 € dont :

- 100 000 € sécurisation rue de Marsauceux subventionnée à 25% par le conseil général d'Eure-et-Loir,
- 118 500 € travaux viabilité rue des Camélias subventionnés à 80 %.
- 234 300 € travaux de voirie Petit Cherisy et réfection enrobé Raville

↳ **Bâtiments, travaux et acquisitions diverses** :

- Pour la construction de l'Espace Hugo (programmée sur 2006/2007) : 229 900 €
- Réhabilitation centre de loisirs : 164 100 €
- Travaux de réseau d'électrification : 24 200 €
- Travaux d'agrandissement de la poste : 151 300 €

En **recettes d'investissement**, celles-ci s'élèvent à 1 940 000 € dont principalement :

- 477 000 € d'autofinancement brut communal,
- 263 526 € de subventions régionales (centre de loisirs, salle polyvalente et viabilité logement),
- 198 510 € de subventions départementales (Espace Hugo, centre de loisirs, viabilité logements),
- 95 528 € de remboursement de TVA et de la taxe locale d'équipement.

Il est prévu la vente d'un terrain rue des Plantes pour installation d'un fleuriste : 39 800 € ainsi que le terrain pour création d'un cabinet médical Z.A. Les Forts pour 49 600 €.

### **Fiscalité communale 2008**

- la taxe d'habitation représente 19,06% des contributions directes
- la taxe sur le foncier bâti représente 29,53% des contributions directes,
- la taxe sur le foncier non bâti représente 2,56% des contributions directes
- la taxe professionnelle : 48,85% des contributions directes

D. 2429

### **5° / Vote des taux**

**VOTE  
DES TAUX**

La fiscalité n'ayant pas été augmenté l'an passé et compte tenu de l'inflation constatée sur les 2 dernières années (1.6% en 2006 – 1,5 en 2007) et celle à prévoir sur 2008 (déjà 2,8% uniquement sur janvier 2008), il est apparu raisonnable d'augmenter de 2,5% les taxes pour 2008.

Les taux seraient pour 2008 :

- Taxe d'habitation : 11,13% (soit un produit de 155 852 €)
  - Taxe foncière bâti : 17,01% (soit un produit de 241 480 €)
  - Taxe foncière non bâti : 2,56% (soit un produit de 20 901 €)
  - Taxe professionnelle : 10,74% (soit un produit de 399 417 €)
- Adopté à la majorité (18 voix Pour – 1 voix contre).

Monsieur le Maire rappelle que ces taux restent parmi les plus faibles de l'arrondissement de Dreux à strate de population identique et qu'il en est de même pour les "impôts sur les ménages" qui incluent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti et les ordures ménagères.

Pour la taxe d'habitation, le maire rappelle que la commune a voté l'abattement général à la base (17,50% de la valeur locative moyenne qui était de 2 455 € en 2006), ce qui allège la fiscalité liée à cette taxe pour les habitants puisqu'ainsi les bases sont diminuées de 430 €. En 2005, le foncier bâti et la taxe d'habitation représentaient une moyenne de 190 € par habitant pour Chérisy alors que la moyenne cantonale était de 229 € par habitant.

2008	Fiscalité directe	Allocation compensatrice	Ancienne allocation sur TP incluse dans DGF en 2004	Total
<b>Taxe d'habitation</b>	155 852 €	8 027 €	-	163 879 €
<b>Foncier bâti</b>	241 480 €	3 998 €	-	245 478 €
<b>Foncier non bâti</b>	20 901 €	4 034 €	-	24 935 €
<b>Taxe Professionnelle</b>	399 417 €	5 068 €	112 092 €	516 577 €
<b>TOTAL</b>	<b>817 650 €</b>	<b>21 127 €</b>	<b>112 092 €</b>	<b>950 869 €</b>

### Récapitulatif Budget Général 2008

	DEPENSES	RECETTES
<b>Fonctionnement</b>	1 510 000 €	1 510 000 €
<b>Investissement</b>	1 940 000 €	1 940 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 450 000 €</b>	<b>3 450 000 €</b>

D.2430  
SUBVENTIONS  
AUX  
ASSOCIATIONS

### 6° / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du Budget Primitif 2008, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Pour mémoire budget pour 2007 en Euros	Proposition du Maire pour 2008 en Euros
Football Club de Chérisy	1 948	1 986
Comité des Fêtes	828	844
Association Saint Pierre	828	844
Club du 3 <sup>ème</sup> Age Soleil d'Automne	828	844
Tennis C..T.C.	924	942
Anciens Combattants	468	477
Ecole Musique du Drouais	243	247
Caisse Ecole Primaire	199	200
CODEL	4 000	2 541
CAUE	184	187
Prévention routière	101	103
Ass. Schweitzer Aide à domicile	200	204
Association Paralysés de France	101	103
SPDA Sérazereux	101	103
Association Maires de France	274	279
U.D.R.T.L.	84	85
ANERVEDEL	33	34
Judo Club Abondant	208	212
R.T.V.	218	222
Radio Grand Ciel	218	222
AVIEL	478	487

CLIC DROUAIS	541	541
AVERN	153	156
FLORA GALLICA	153	156
Ass. Gardes à Domicile « Le Tourniquet »	200	204
Divers	157	160
<b>TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations</b>		<b>12 383</b>

Le Conseil Municipal vote à la majorité ces différentes subventions.  
M. BOUCHER ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.  
Mme KERMARREC ne prend pas part au vote pour la subvention au Comité des Fêtes.  
Adopté.

### **BUDGET EAU**

En ce qui concerne le budget "Eau", M. le Maire rappelle que la commune adhère au syndicat SICA ANET pour la compétence "Production de l'eau", depuis juin 2006. Il expose, notamment à l'attention des nouveaux conseillers municipaux, que jusqu'à cette date, la commune produisait et revendait l'eau issue du puits de Fermaincourt, mais suite aux directives des services de la Préfecture, il a fallu abandonner le pompage, la teneur en nitrates étant trop élevée par rapport aux normes en vigueur (51 à 52 mg/l pour un maximum autorisé de 50 mg/l).

Michel LETHUILLIER explique également qu'une des priorités pour la commune va être le contrôle des réseaux d'eau potable, leur réparation et surtout la recherche de fuites. A ce sujet, il déplore le non suivi des chantiers et des dossiers relatifs à l'eau et l'assainissement de la part de la précédente commission en charge de ces domaines.

Cela engendre une perte significative de ressources pour la commune, donc des répercussions sur le budget "Eau". Ainsi, le budget 2008 prévoit un emprunt de 150 000 € et un virement de 50 000 € du budget général sur le budget "Eau".

Comme préconisé par la Trésorerie depuis plusieurs années déjà, il peut être envisagé de fusionner les deux budgets "Eau" et "Assainissement" pour 2009. Une rencontre avec le Trésorier est prévue.

**Travaux d'assainissement à Raville.** Il est signalé des problèmes de tenue de chantier suite aux travaux d'assainissement. A. BROU informe que l'entreprise BERNASCONI doit revenir sur le chantier pour y remédier.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

D.2431  
**AVENANT  
INEO  
RUE DES  
CAMELIAS**

#### **1°/ Travaux de viabilité logements rue des Camélias – Avenant n° 1 – Entreprise INEO**

Dans le cadre des travaux de viabilité et d'aménagement des espaces extérieurs des logements rue des Camélias, sur proposition de l'architecte Madame BOUDARD CAPON, M. le Maire présente un avenant s'établissant comme suit :

Entreprises	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant HT
Entreprise INEO – Lot n° 2- Avenant n° 1	20 385?20	3 715.50
<b>TOTAL AVENANT</b>		<b>3 715,50</b>

Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 01h30.